



Le budget de l'Union européenne en un coup d'œil

Où va l'argent?
D'où vient l'argent?
Comment le budget est-il arrêté?
Comment l'argent est-il dépensé et contrôlé?
Comment rendre compte?



Où va l'argent?

Un faible montant — à peu près 1 % de la richesse nationale de l'Union, ce qui équivaut à environ 235 euros par habitant — revient au budget annuel de l'Union européenne (UE). Cet argent est utilisé dans le but d'améliorer la vie quotidienne des citoyens: permettre aux étudiants de faire des études à l'étranger, faciliter l'accès des petites entreprises à des marchés plus vastes et à un environnement équitable, accroître les possibilités qu'ont les chercheurs de développer leurs idées, offrir de nouvelles possibilités de formation aux chercheurs d'emploi.

Directement ou indirectement, nous bénéficions tous de l'une ou l'autre des activités financées par le budget de l'UE, que ce soit sous la forme de plages plus propres, d'aliments plus sains dans notre assiette, de meilleures infrastructures routières ou de la protection de nos droits fondamentaux.

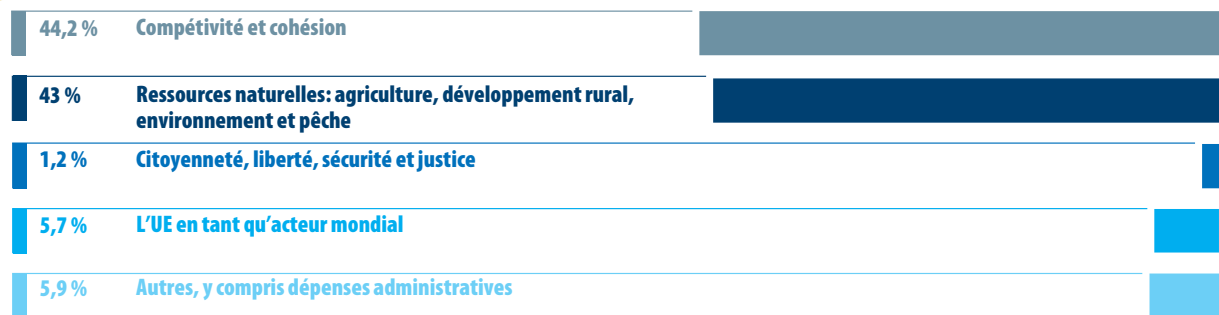
Les actions et les projets financés par le budget de l'UE reflètent les priorités fixées par les États membres à un moment donné.

Ils sont regroupés sous plusieurs grandes catégories de dépenses (appelées «rubriques») et 31 domaines d'action.

Le budget de l'UE finance des actions et des projets dans les domaines où les États membres sont tous convenus d'agir au niveau de l'Union. Ces décisions sont prises pour des raisons d'ordre purement pratique, dès lors qu'une action commune dans ces domaines se révèle plus efficace et moins onéreuse.

Toutefois, dans d'autres domaines, les pays de l'UE ont décidé de ne pas agir au niveau de l'Union. C'est le cas notamment des systèmes nationaux de sécurité sociale, de retraite, de santé ou d'éducation, qui relèvent de la compétence des gouvernements nationaux, régionaux ou locaux. Le «**principe de subsidiarité**» garantit que le financement des activités est assuré au niveau national, régional ou local lorsque c'est préférable et que l'Union n'intervient pas.

Comparaison des structures de dépenses 2007-2013



■ % des dépenses de l'UE (moyenne 2007-2013)

50 45 40 35 30 25 20 15 10 5 0

Croissance et emplois

Pour les sept prochaines années, les pays de l'UE ont décidé de consacrer une grande partie de leurs efforts communs et du budget communautaire à l'augmentation de la **croissance économique** et à la création d'**emplois**. La croissance durable compte désormais parmi les grandes priorités de l'UE. L'économie de l'Union doit être plus compétitive, et les régions moins prospères doivent rattraper les autres.

Une **économie plus compétitive** suppose tout à la fois un surcroît d'investissement dans la recherche et dans l'éducation, une extension des réseaux de transport et d'énergie et de meilleures conditions d'emploi. Dans un tel contexte, une simple idée développée dans un laboratoire pourrait être reprise par une petite entreprise européenne et commercialisée dans l'ensemble de l'Union, sans que la protection des droits des consommateurs ne soit compromise. Dans ce cas de figure, le financement d'une simple idée fournit du travail au chercheur, au chef d'entreprise, au distributeur et assure la protection du consommateur.

La croissance durable passe également par l'exploitation et l'augmentation du potentiel de croissance de l'UE. Cette tâche prioritaire, appelée «**cohésion**», consiste à aider les régions les moins favorisées à transformer leur économie afin qu'elles puissent faire face à la concurrence mondiale. L'innovation et l'économie de la connaissance offrent une occasion sans précédent de stimuler la croissance dans ces régions.

Les efforts déployés par l'Union en faveur de la cohésion sont axés sur le développement d'**infrastructures** et sur



Nos ressources naturelles

Grâce à leur diversité géographique et climatique, les pays de l'Union produisent une grande variété de produits agricoles, que le consommateur européen peut se procurer à des prix raisonnables. Les efforts de l'UE dans ce domaine ont



l'aide accordée aux régions pour qu'elles forment leur **main-d'œuvre** et qu'elles adoptent les technologies les plus récentes dans le domaine de la production. Le budget communautaire sert aussi à encourager la **coopération** économique et sociale au-delà des frontières régionales et nationales. L'action de l'UE implique souvent l'échange d'expériences et de savoir-faire, ce qui est d'autant plus utile aux régions les moins prospères.

Au cours de la période 2007-2013, **44 centimes** sur chaque euro du budget communautaire annuel iront à des actions en matière de compétitivité et de cohésion.

deux objectifs principaux. Tout d'abord, les produits doivent correspondre aux attentes des consommateurs, notamment en ce qui concerne la **sûreté** et la **qualité** des produits agricoles. Ensuite, les agriculteurs devraient pouvoir être en mesure de planifier et d'adapter leur production en fonction de la demande des consommateurs, tout en respectant l'environnement.

En outre, une gestion et une protection efficaces de nos ressources naturelles doivent également comprendre des mesures directes visant la protection de l'**environnement**, la restructuration et la diversification de l'**économie rurale**, ainsi que la promotion de la **pêche durable**. Il est vrai que les infections animales, les marées noires et la pollution de l'air

ne connaissent pas de frontières. De telles menaces appellent donc une réaction d'envergure sur de nombreux fronts et dans plusieurs pays. Au cours de la période 2007-2013, **43 centimes** sur chaque euro du budget communautaire seront consacrés chaque année à la protection des ressources naturelles.

Libertés fondamentales, sécurité et justice

De même, la lutte contre le **terrorisme**, la **criminalité organisée** et l'**immigration clandestine** se révèle bien plus efficace lorsque les pays de l'UE partagent leurs informations et agissent conjointement. L'UE s'efforce d'améliorer sa gestion des

flux migratoires vers le territoire de l'Union, de renforcer la coopération en matière pénale et judiciaire et de promouvoir des sociétés sûres, fondées sur l'état de droit. Sur 1 euro du budget communautaire, environ **1 centime** sera dépensé à cette fin.

Être européen: débat, dialogue et culture

L'UE compte plus de 495 millions d'habitants. Nous parlons de nombreuses langues et nos cultures sont différentes. Ensemble, nous composons la richesse incalculable de l'Union euro-

péenne: sa diversité culturelle fondée sur des valeurs communes. Le budget de l'Union assure la promotion et la protection de son **héritage culturel** et de sa richesse, tout en encourageant la



Depuis sa création en 1987, le programme Erasmus a permis à plus de 1,2 million d'étudiants européens d'effectuer une partie de leurs études supérieures dans un autre pays de l'UE.



Centre d'aide aux enfants victimes du séisme en Algérie, financé par ECHO, l'office d'aide humanitaire de l'Union.

participation active aux débats sociaux qui nous concernent. Il vise également à protéger la **santé publique** et les **intérêts des consommateurs**. Environ **1 centime** d'euro ira à ces actions sous la rubrique «Citoyenneté».

Acteur mondial

L'impact du financement communautaire n'est pas circonscrit au territoire de l'Union. Pour beaucoup, le budget de l'UE fournit l'**aide d'urgence** dont ils ont grandement besoin à la suite d'une catastrophe naturelle. Pour d'autres, il s'agit d'une **aide à long**

Dépenses administratives

Environ **6 centimes** sur chaque euro du budget communautaire vont au fonctionnement de l'Union. Il s'agit des frais de personnel et des dépenses immobilières de chacune des insti-

Outre l'aide à long terme de l'UE, 77 pays en développement des régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique peuvent également bénéficier du **Fonds européen de développement** (hors budget) afin de procéder à des réformes dans leurs systèmes d'éducation, de santé et de transport et de renforcer leurs institutions. Au cours de la période 2008-2013, cette **aide supplémentaire** représentera environ 3 % des dépenses annuelles de l'Union.

terme en faveur de la prospérité, de la stabilité et de la sécurité. Environ **6 centimes** sur 1 euro sont consacrés à la coopération avec les pays en voie d'adhésion à l'Union, aux autres pays voisins, sans oublier les régions et les pays pauvres dans le monde.

tutions de l'UE, notamment le Parlement européen, le Conseil de ministres, la Commission européenne, la Cour de justice et la Cour des comptes européenne.

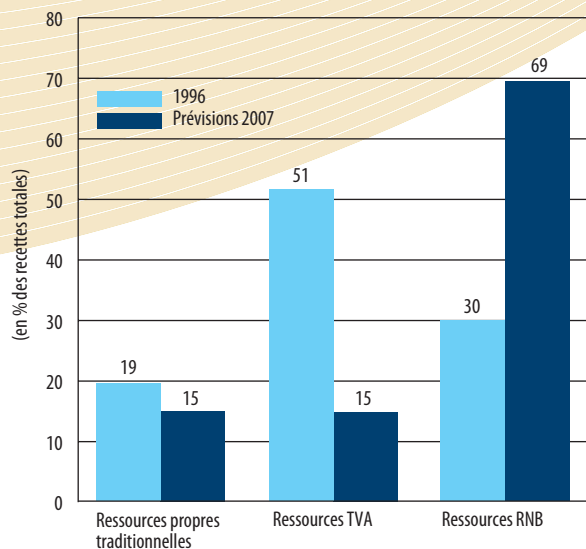
D'où vient l'argent?

L'Union européenne dispose de «ressources propres» pour financer ses dépenses. Légalement, ces ressources lui appartiennent. Les États membres les perçoivent au nom de l'UE et les versent au budget communautaire.

Les ressources propres sont de trois types (les chiffres ci-dessous concernent les prévisions pour 2007):

- les «**ressources propres traditionnelles**» (RPT), qui consistent essentiellement en droits de douane perçus sur

D'où vient l'argent?



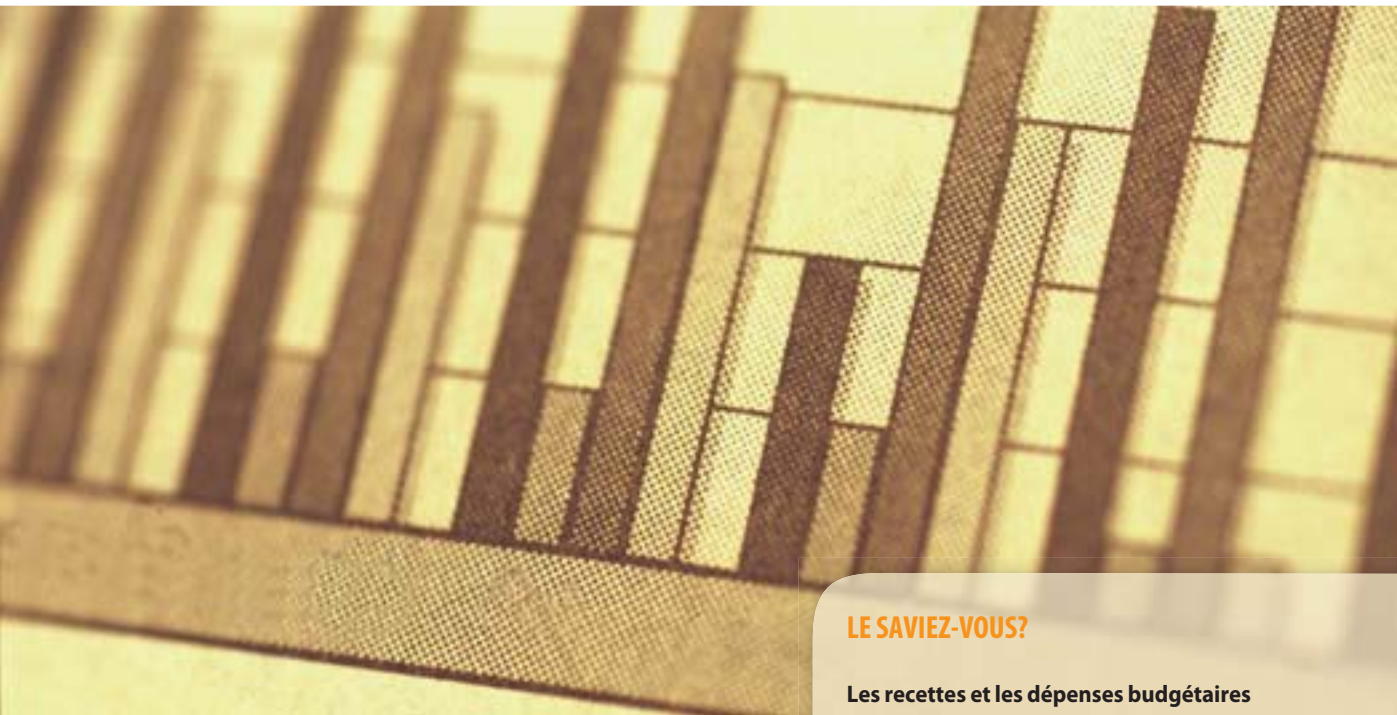
Ressources propres du budget de l'UE

les importations de produits en provenance des pays tiers. Elles rapportent environ 15 % des recettes totales;

- la ressource fondée sur la **taxe sur la valeur ajoutée** (TVA) est un taux de pourcentage uniforme qui est appliqué à l'assiette TVA harmonisée de chaque État membre. La ressource TVA représente 15 % des recettes totales;
- la ressource fondée sur le **revenu national brut** (RNB) est un taux de pourcentage uniforme (0,73 %) appliqué au RNB de chaque État membre. Bien qu'il s'agisse d'un élément d'équilibrage, cette ressource constitue aujourd'hui la source de revenu la plus importante et représente 69 % des recettes totales.

Le budget est également alimenté par d'autres recettes, telles que les taxes versées par le personnel de l'UE sur ses rémunérations, les contributions de pays tiers à certains programmes communautaires et les amendes infligées aux entreprises qui enfreignent les règles de concurrence ou d'autres lois. Ces ressources diverses s'élèvent à 1 % environ du budget.

En 2007, les recettes de l'UE s'élèveront selon les prévisions à quelque 115,5 milliards d'euros, tandis que le montant total des fonds engagés au titre des différentes politiques sera légèrement supérieur. La différence résulte essentiellement de la pratique budgétaire de l'UE en vertu de laquelle la Commission européenne engage, c'est-à-dire bloque, le montant total requis pour un projet pluriannuel durant la première année. Les paiements effectifs sont néanmoins effectués en plusieurs tranches pendant la durée du projet.



Les contributions que les États membres versent au budget sont relativement proportionnelles à leur richesse. L'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche, la Suède et le Royaume-Uni bénéficient néanmoins de certains ajustements lors du calcul de leurs contributions.

Par ailleurs, les fonds de l'UE affluent vers les États membres en fonction des priorités que l'Union a définies. Les États membres moins prospères reçoivent proportionnellement davantage que les pays plus riches, et la plupart des pays reçoivent plus que ce qu'ils versent au budget.

LE SAVIEZ-VOUS?

Les recettes et les dépenses budgétaires de l'UE sont limitées...

- par les *traités*. Le budget de l'UE ne peut pas être en déficit, ce qui signifie que les recettes doivent couvrir l'ensemble des dépenses;
- par un *plafond de dépenses*, fixé d'un commun accord par les gouvernements et les parlements des États membres. Connu sous le nom de «**plafond des ressources propres**», il est actuellement fixé à 1,24 % du revenu national brut de l'Union pour les paiements effectués au titre du budget communautaire, ce qui correspond environ à 293 euros en moyenne par citoyen de l'Union;
- par un *cadre financier* établi par le Parlement européen, le Conseil de ministres et la Commission européenne, qui contrôle l'évolution du budget de l'Union par catégorie de dépenses au cours d'une période donnée.

Comment le budget est-il arrêté?

La Commission, le Parlement et le Conseil de ministres ont des rôles et des pouvoirs différents dans l'adoption du budget.

Tout d'abord, ces trois institutions concluent un accord contraignant visant à garantir la discipline budgétaire et la planification à long terme, ainsi qu'à renforcer la coopération dans le cadre des budgets annuels. Cet «accord interinstitutionnel» comprend le «**cadre financier pluriannuel**», qui fixe les limites supérieures annuelles (connues sous le nom de «plafonds») par titre. Les budgets annuels doivent respecter ces plafonds.

Les derniers cadres financiers couvrent deux périodes de sept ans, 2000-2006 et 2007-2013.

La procédure budgétaire telle qu'elle est établie dans les traités s'étend du 1^{er} septembre au 31 décembre. En pratique, elle

EN QUELQUES MOTS

Le budget de l'UE est arrêté démocratiquement à chaque étape

Outre l'approbation du budget annuel par le Parlement européen et le Conseil, presque toutes les activités nécessitent l'adoption d'un acte législatif communautaire avant leur mise en œuvre. Celui-ci prend la forme d'un acte d'autorisation ou d'une **base juridique**, proposée par la Commission et approuvée par l'autorité législative: le Conseil de ministres seul ou, dans de nombreux cas, conjointement avec le Parlement.

début beaucoup plus tôt. Par exemple, les préparations pour le budget 2007 ont commencé avant la fin de 2005.

Il existe deux types de dépenses budgétaires: les **dépenses obligatoires** et les **dépenses non obligatoires**. Les dépenses obligatoires couvrent toutes les dépenses résultant d'accords internationaux et des traités de l'UE. Toutes les autres dépenses sont non obligatoires.

Le Conseil de ministres a le dernier mot sur les dépenses obligatoires et le Parlement sur les dépenses non obligatoires. Cette distinction a perdu de l'importance avec les accords interinstitutionnels successifs, car les deux institutions travaillent en collaboration étroite à tous les stades de la procédure.



M^{me} Grybauskaitė, membre de la Commission, débattant de questions budgétaires au Parlement européen.

L'avant-projet de budget de la Commission

Toutes les institutions et tous les organes établissent leurs prévisions pour l'avant-projet de budget conformément à leurs procédures internes.

La Commission consolide ces prévisions et établit l'«**avant-projet de budget**», qui prend en considération les orientations ou les priorités pour l'exercice budgétaire à venir.

La Commission soumet l'avant-projet de budget au Conseil de l'Union en avril ou au début du mois de mai, avant la réunion du Conseil «Budget» en juillet. Le Conseil de ministres et le Parlement doivent travailler sur la base de la proposition de la Commission.

Première lecture du budget au Conseil

Après une réunion de concertation avec le Parlement et d'éventuels ajustements, le Conseil de ministres adopte un projet de budget (1^{re} lecture) qu'il transmet au Parlement en septembre.



Conseil ECOFIN — Affaires économiques et financières.

Première lecture du Parlement

En première lecture, en octobre, le Parlement peut décider de modifier le projet du Conseil. Il examine auparavant les questions difficiles en «**trilogie**» avec la présidence du Conseil et la Commission. La première lecture du Parlement est alors renvoyée au Conseil avec ses suggestions.

Deuxième lecture du Conseil

Avant la deuxième lecture en novembre, le Conseil organise une nouvelle réunion de concertation avec le Parlement et tente d'aboutir à un accord sur l'ensemble du budget. Il adopte alors sa deuxième lecture.

Le Parlement adopte ou rejette le budget (deuxième lecture)

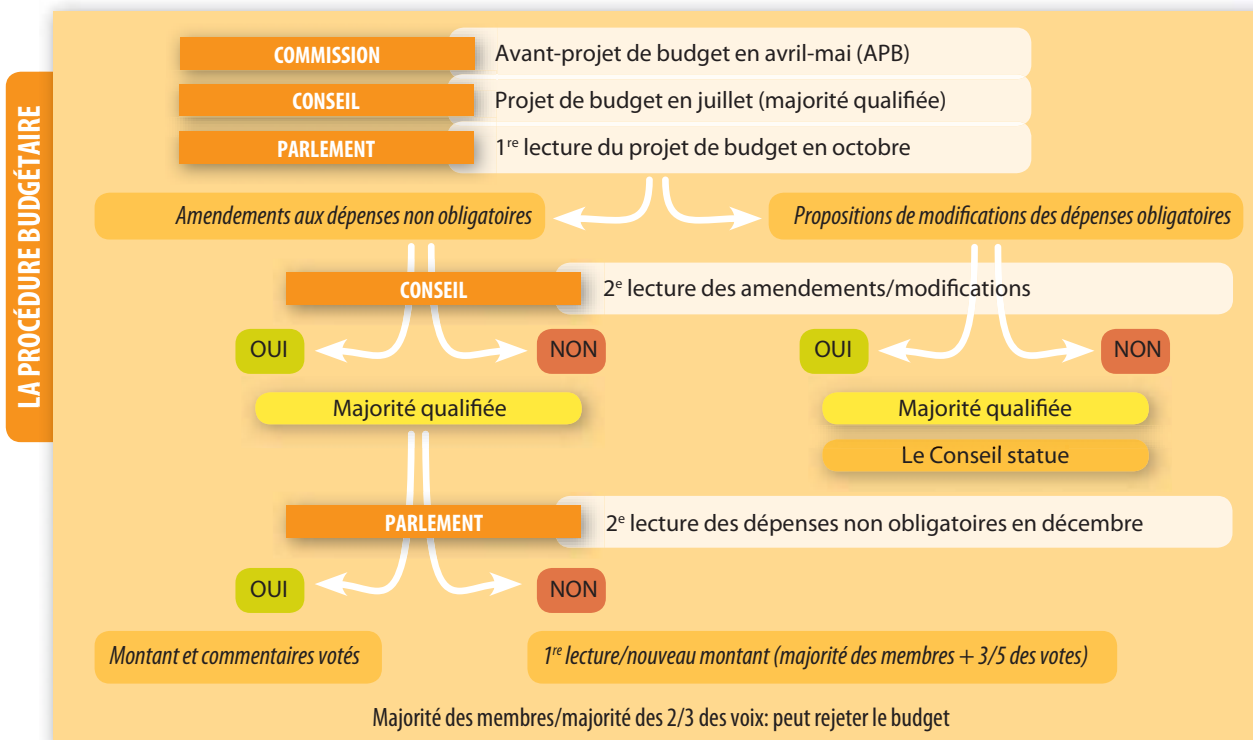
Le Parlement peut modifier le dernier texte du Conseil avant de voter le budget final en décembre.

S'il est approuvé, le président du Parlement signe le budget qui acquiert ainsi force de loi. Le Parlement a aussi le pouvoir de rejeter le budget.

Des procédures similaires s'appliquent à l'adoption des **lettres rectificatives** à l'avant-projet de budget (présentées en cas d'informations nouvelles avant l'adoption du budget) et des **budgets rectificatifs** (en cas de circonstances inévitables, exceptionnelles ou imprévues se produisant après l'adoption du budget).



Hans-Gert Pötering, président du Parlement européen (2007-2009).

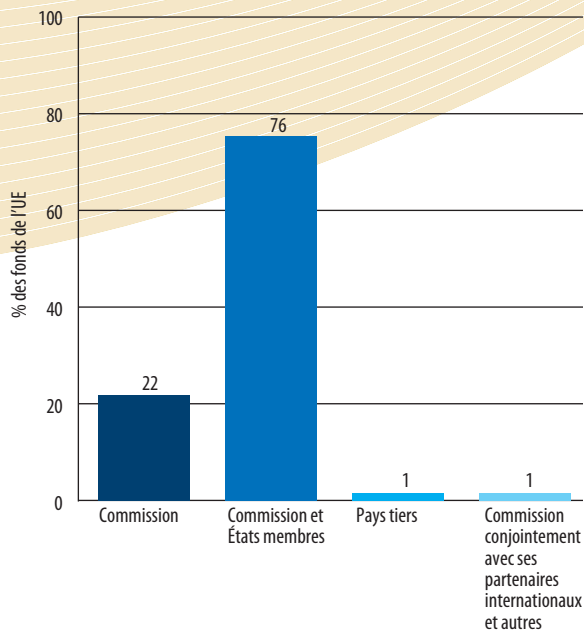


Comment l'argent est-il dépensé et contrôlé?

La responsabilité de la gestion du budget

La responsabilité finale de l'exécution du budget incombe à la Commission européenne. En pratique, la part du lion du budget communautaire (environ 76 %) est exécutée en **gestion dite «partagée»**. Dans le cadre de ces dispositions, ce sont les autorités des États membres, plutôt que les services de la Commission, qui gèrent les dépenses. Toute une série de contrôles et de contre-poids sont en place pour garantir que les fonds en question sont gérés correctement et conformément aux règles en vigueur.

Qui gère les fonds de l'UE?



Idée principale

Les crédits de l'UE doivent être utilisés conformément au principe de **bonne gestion financière**. En d'autres termes, cela signifie que les gestionnaires de fonds doivent tout faire pour assurer une utilisation optimale de l'argent dépensé. Cela passe par le respect rigoureux des règles et par des contrôles réguliers pour s'assurer que c'est bien le cas.

La Commission a l'obligation de recouvrer les montants indûment versés, soit par erreur, soit en raison d'irrégularités ou de fraudes délibérées. Les États membres sont tout autant responsables de la protection des intérêts financiers de l'UE. À cette fin, ils coopèrent dans leurs efforts avec la Commission et avec l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) dont le rôle est d'effectuer des enquêtes sur les cas potentiels de fraude et de contribuer à rendre la législation communautaire «étanche à la fraude».

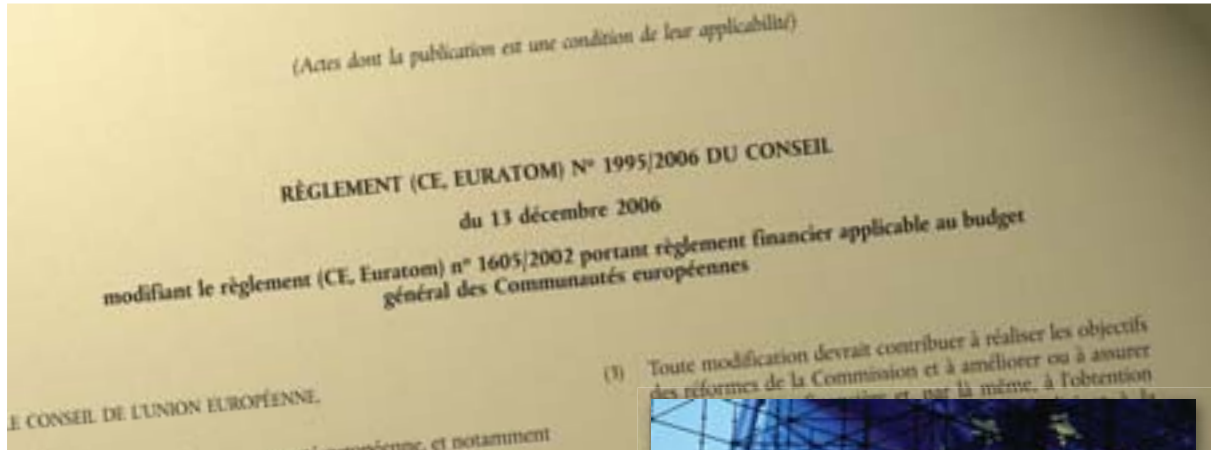
Établissement du budget par activités

Dans une optique de transparence, c'est-à-dire pour que chacun puisse être informé des politiques menées, des sommes d'argent dépensées pour elles et du nombre de personnes qui s'y consacrent, le budget de l'UE est divisé en 31 domaines d'action. Chacun d'entre eux est subdivisé pour faire apparaître

les activités financées dans le cadre du domaine en question et leur coût total en termes de ressources financières et humaines (par exemple, la protection de l'activité sylvicole est financée

au titre de la politique de l'environnement). Cette manière d'organiser le budget est appelée «établissement du budget par activités».

Les règles régissant l'exécution du budget



Les règles principales régissant l'utilisation du budget de l'UE figurent dans le **règlement financier**. Un deuxième ensemble de règles, les **modalités d'exécution**, explique dans le détail comment le règlement financier doit être appliqué.

En outre, hormis un nombre très restreint d'exceptions, chaque programme lancé doit être couvert par un acte d'autorisation spécifique, ou une base juridique, pour que les fonds puissent être débloqués. Ces bases juridiques définissent les objectifs de l'activité en question, ainsi que son coût, et imposent souvent des limites de financement pluriannuelles.



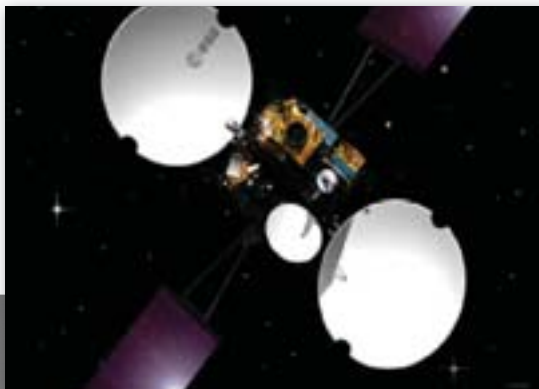
Gestion, audit et contrôle interne

S'agissant de la Commission, le personnel de ses différents services (appelés «directions générales») gère les programmes et les activités de l'UE, en liaison avec des services homologues dans les États membres, le cas échéant.

Au sein de chaque service de la Commission, un membre du personnel (généralement le directeur général) est nommé «ordonnateur» et assume la responsabilité complète et finale des opérations relevant de sa compétence, bien que tous les

membres du personnel de l'UE assument évidemment la responsabilité disciplinaire et pécuniaire de leurs actes.

Les contrôles internes sont renforcés par une série de normes clairement définies, des contrôles effectués avant et après les opérations par le personnel d'encadrement, des audits internes



indépendants fondés sur l'évaluation des risques et par une activité de compte rendu régulière à l'intention des différents commissaires.

Depuis 2002, tous les services de la Commission publient un rapport d'activité annuel destiné aux membres de la Commission et exposant leurs réalisations pendant l'année en question et des suggestions pour remédier aux lacunes. Un rapport de synthèse est ensuite transmis au Parlement et au Conseil. Ces rapports constituent désormais l'un des piliers sur lesquels la Cour des comptes européenne fonde sa déclaration d'assurance annuelle sur la façon dont l'UE gère ses ressources.

L'Union contrôle les activités agricoles qu'elle subventionne par télédétection (projet MARS — Monitoring Agriculture through Remote Sensing).



Comment la Commission effectue-t-elle ses paiements?

La Commission dispose de comptes bancaires auprès des Trésors des États membres, des banques centrales et des banques commerciales, et elle participe au réseau SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication). Toutes les instructions de paiement et les autres messages connexes sont transmis par voie électronique sous forme chiffrée avec une clé d'authentification codée.

La Commission est en relation avec plus de 200 000 tiers, essentiellement des bénéficiaires de subventions et des fournisseurs de biens et de services. Pour traiter ces opérations, elle a recours à ce qu'on appelle un fichier «entités légales» (FEL) informatisé pour chaque tiers (qui peut être un particulier ou une entreprise). Tous ces fichiers d'entités légales doivent être autorisés et validés pour qu'un paiement puisse être effectué.

Comment la Commission rend-elle des comptes et auprès de qui?

La double nature de la comptabilité et du compte rendu

Le système comptable de la Commission comporte deux types de comptabilité: a) la **comptabilité budgétaire** (qui permet de suivre, de manière détaillée, l'exécution du budget) et b) la **comptabilité générale** (qui sert à établir le bilan et le résultat économique).

La comptabilité budgétaire est fondée sur le principe de la comptabilité de caisse modifiée, c'est-à-dire que l'inscription dans les comptes des opérations (dépenses ou recettes) n'a lieu qu'au moment du versement ou de l'encaissement de liquidités.

La comptabilité générale (ou le grand livre) applique le principe de la comptabilité en partie double pour enregistrer toutes les



Le président de la Commission européenne, M. José Manuel Barroso, et le président de la Cour des comptes européenne, M. Hubert Weber.

Idée principale

Les crédits de l'UE doivent être utilisés conformément au principe de bonne gestion financière. En d'autres termes, cela signifie que les gestionnaires de fonds doivent tout faire pour assurer une utilisation optimale de l'argent dépensé. Cela passe par le respect rigoureux des règles et par des contrôles réguliers pour s'assurer que c'est bien le cas.

dépenses et les recettes au cours de l'exercice budgétaire. Elle sert à établir le résultat économique et le bilan de l'actif et du passif, qui est élaboré pour indiquer la situation financière de l'UE au 31 décembre de chaque année.

Compte rendu de l'exécution du budget

La Commission publie l'état d'exécution du budget tous les mois sur son site internet. Ces rapports mensuels indiquent comment les crédits sont effectivement employés. Les informations sont ventilées par chapitre du budget et par domaine d'action. Des chiffres hebdomadaires sont également tenus par les services compétents. Le «bilan annuel d'évaluation» fournit un aperçu des résultats des évaluations effectuées pendant l'année et du suivi prévu.

La Commission publie également les **comptes annuels** des Communautés européennes, qui comprennent les états consolidés sur l'exécution du budget et le bilan. Établis conformément aux **normes comptables internationales du secteur public** (IPSAS), ils

regroupent les comptes de l'ensemble des institutions et organes de l'UE ainsi que ceux de la plupart des agences.

Après que la Cour des comptes européenne a procédé à un examen préliminaire des comptes provisoires, la Commission approuve les comptes définitifs, qui sont ensuite transmis aux autorités de décharge, c'est-à-dire au Parlement européen et au Conseil.

Le 1^{er} janvier 2005, la Commission a franchi une étape importante dans la modernisation de sa comptabilité en passant de la

comptabilité de caisse à la **comptabilité d'exercice**. La comptabilité d'exercice reconnaît les opérations au moment où elles sont effectuées (et pas seulement au moment du versement des liquidités), et elle donne une image exacte de l'actif et du passif de l'UE. En conséquence, les décideurs politiques, les autorités chargées du contrôle budgétaire, les gestionnaires de fonds communautaires et les citoyens de l'UE ont désormais accès à des informations financières plus précises, condition essentielle pour assurer une gestion et un contrôle efficaces des fonds publics.

Audit externe

Outre les audits et contrôles internes réguliers, les comptes annuels de l'UE et la gestion des ressources font l'objet d'un audit externe et indépendant par la **Cour des comptes européenne**, qui établit un rapport annuel pour le Parlement et le Conseil de ministres. Parallèlement à son rapport annuel, elle émet un avis, sous la forme d'une «**déclaration d'assurance**» concernant:

- la fiabilité des comptes (pour vérifier la tenue correcte des comptes);
- la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes (c'est-à-dire des recettes perçues et des paiements effectués).



Justification auprès du Parlement européen

À la suite de la publication du rapport annuel de la Cour des comptes et de la finalisation des comptes annuels, le Conseil transmet des recommandations au Parlement, qui se prononce alors sur la gestion de la Commission pendant l'exercice budgétaire considéré. Si le Parlement estime qu'elle a exécuté correctement le budget communautaire, il donne «**décharge**» à la Commission.

Lorsqu'il octroie la décharge, le Parlement recommande souvent à la Commission de prendre des mesures de suivi. En réponse, la Commission identifie les mesures qu'elle envisage de prendre et en informe le Parlement et le Conseil.

Le Parlement européen octroie la décharge pour le budget de l'UE.

Pour de plus amples informations concernant le budget de l'UE et la programmation financière:

Budget de l'UE: <http://ec.europa.eu/budget/index.htm>
(disponible en allemand, en anglais et en français)

Commission européenne — Direction générale du budget:
http://ec.europa.eu/dgs/budget/index_fr.htm

M^{me} Dalia Grybauskaitė, membre de la Commission chargé de la programmation financière et du budget: http://ec.europa.eu/commission_barroso/grybauskaite/index_fr.htm

Vous pouvez envoyer vos observations concernant cette brochure à l'adresse électronique suivante: budget@ec.europa.eu

Europe Direct est un service qui répond à toutes vos questions sur l'Union européenne, via un numéro d'appel gratuit (*):
00 800 6 7 8 9 10 11

(* Certains opérateurs de téléphonie mobile n'autorisent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

Crédit photo: Corbis, couverture et pages 3 et 9; Ingram publishing, page 3; GettyImage, page 7; Communautés européennes, pages 4, 5, 8, 10, 12, 13, 14 et 15; ESA/J. Huart, page 9.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2007
ISBN 92-79-03041-8

© Communautés européennes, 2007

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Belgium

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE